



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'administration

Séance du Vendredi 10 Novembre 2023

DELIBERATION N°2023/43

Extrait de la réunion du 10 novembre 2023 à 9h00, organisée à l'ADHL à Nîmes

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 2 votants

M. Christian BASTID, Mme Maryse GIANNACCINI,

Pour le Collège des membres associés : 2 votants

M. Marc LARROQUE, Mme Sylvie NICOLLE

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 0 votant

PROCURATIONS

M. Vincent BOUGET donne procuration à M. Christian BASTID

M. Rémi NICOLAS donne procuration à M. Marc LARROQUE

Mme Laurence BARDUCA FAUQUET donne procuration à Mme Sylvie NICOLLE

M. Christophe SERRE donne procuration à M. Christian BASTID

ABSENTS EXCUSES

M. Philippe RIBOT, M. Denis BOUAD, Mme Amal COUVREUR, M. Julien PLANTIER, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT, M. Christophe SERRE, M. Vincent BOUGET, M. Remi NICOLAS, Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Paierie Départementale : Inspecteur des Finances Publiques, Mme Christine MAZIERE.

Excusé : Inspecteur des Finances Publiques M. Nicolas SAUZET

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement : Mme Magali MONTICELLI, M. Nicolas JEANNET, M. Jean Paul RIVIERE (Excusé), Mme Baya DJAHNIT (Excusée), Mme Sindy PARGUEL, Mme Anne FAYARD, Mme DUMETIER Nathalie

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1412-1, L.1412-2, L.2221-2 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26, R.2221-53 à R.2221-62,

Vu le budget 2023 de l'ADHL

Vu le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire soumis au conseil d'administration,

Vu la note de synthèse envoyée par courriel aux membres du conseil d'administration,

Vu les pièces du dossier,

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

Dans le cadre de la préparation du projet de budget du prochain exercice, je vous présente, le document permettant le débat préparatoire au vote. Il s'agit du rapport d'orientation budgétaire 2024, ci-joint annexé.

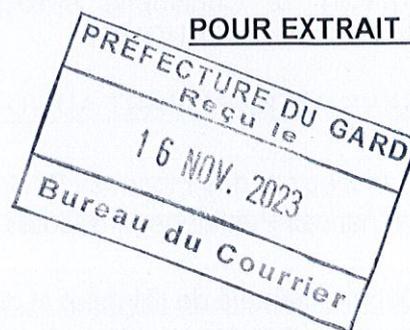
DELIBERE

Article unique : Acte est donné de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2024. Au cours de ce débat, le Conseil d'administration a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure, à la composition des effectifs ainsi que des engagements pluriannuels envisagés, ainsi que les actions de l'ADHL.

Fait et délibéré en séance.

Sans obligation de quorum (2^{ième} convocation)

Résultat du vote : Présentation votée à l'unanimité



LE PRESIDENT,

Christian BASTID

Acte rendu exécutoire compte tenu de :
- la publication le :
- l'affichage le :
- la transmission au représentant de l'Etat le :